

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

## COMMUNE DE LABEGUDE

### *EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*

#### SEANCE DU MERCREDI 8 JUILLET 2026

Le huit juillet deux mille vingt-six à 19 heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, maire.

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Date de la Convocation : 30 juin 2026**

**Présents** : MMES BERNARD-MARTINEZ Nathalie, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, LABRY Marie-Elodie, MICHEL Sibylle, SUCHON Emilie, MM BARTHELEMY Norman, BESSON Jonathan, DURAND Gérald, MALOSSE Jean-Régis, PONTHER Jean-Yves, VOLLE Jean-Luc

**Absent excusé et procuration** : M GOSSE Pascal à M VOLLE Jean-Luc

**Absent non excusé** : M GROS Cyril

**Secrétaire de séance** : M MALOSSE Jean-Régis

**N° 39/2026**

#### **RETRAIT DELIBERATION N°18/2026 DU 23 AVRIL 2026 RELATIVE AUX INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1 relatifs aux indemnités de fonction des élus municipaux ;

Vu la délibération n° 18/2026 du 23 avril 2026 fixant les indemnités de fonction du maire, des adjoints et, le cas échéant, des conseillers municipaux délégués ;

Vu le recours gracieux présenté par le Préfet de l'Ardèche en date du 17 juin 2026 invitant la commune à retirer la délibération précitée ;

Considérant qu'il ressort de ce recours que la délibération n° 18/2026 conduit à un dépassement de l'enveloppe globale attribuées aux indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la commune ;

Considérant qu'il y a lieu de retirer cette délibération afin d'assurer la conformité des décisions du conseil municipal aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et d'éviter tout contentieux ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de retirer dans son intégralité la délibération n° 18/2026 du 23 avril 2026 relative aux indemnités de fonction des élus
- Procédera, lors de la présente séance, à l'adoption d'une nouvelle délibération fixant les indemnités de fonction des élus dans le respect des plafonds prévus par le Code.

Fait et délibéré à Labégude, le 08 juillet 2026.  
Au registre sont les signatures.

Le maire,

PONTHIER Jean-Yves



Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance,

MALOSSE Jean-Régis

A blue ink signature of Jean-Régis Malosse, consisting of stylized initials.